



Guéret, le 19 septembre 2017

A M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse

N/Ref : AG 1709 90

Objet : CTVA 2 : demande d'instruction d'autorisation loi sur l'eau

Monsieur le Directeur,

La Fédération de Pêche de la Creuse s'est engagée en tant que maître d'ouvrage dans le Contrat Territorial Vienne Amont 2, sur le territoire de la communauté de communes CIATE-Bourganeuf-Royère-de-Vassivière, ainsi que sur les communes d'Azat-Chatenet, Augères, Saint Eloi, Janailat et Saint Sulpice les Champs.

Dans ce cadre, nous sommes demandeurs de l'instruction au titre de l'autorisation loi sur l'eau, du dossier présenté par la Communauté de Communes afin de pouvoir réaliser les travaux prévus dans le cadre de notre programme d'intervention, sur la Gosne et deux de ses affluents (r. de Yoreix (et de Lubeix) et du Donzeil), La Leyrenne et le ruisseau de Marque.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président
Christian PERRIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Perrier', written over a faint rectangular box.